

AR Prefecture

006-210600672-20240709-2024_07_02-DE
Reçu le 11/07/2024

COMMUNE DE GORBIO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-07-02

OBJET : CARF - RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

L'An deux mille vingt-quatre, le NEUF JUILLET à DIX NEUF HEURES,

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 16

PRESENTS :

M. COUFFET, Maire,

M. LANTERI , Mme MAURY, M. GAUTIER, M. MASSA, Adjoints au Maire,

Mme CATENA, M. DENTAL, M. ANGLADE, Mme SARDA,

M. LURON,

M. PASTOR, Mme VIALE, Mme CERVEL, M. ZENTZ Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme THIBAULT qui a donné procuration à M. COUFFET

M. AMORETTI qui a donné procuration à M. GAUTIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Kevin GAUTIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

AR Prefecture

006-210600672-20240709-2024_07_02-DE
Reçu le 11/07/2024

RAPPORTEUR : PAUL COUFFET

Conformément aux dispositions définies à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunal doit établir annuellement un rapport retraçant l'activité de l'établissement afin d'améliorer la transparence du fonctionnement des EPCI.

Le conseil de la communauté d'agglomération de la riviera française (CARF) a ainsi adopté lors du conseil communautaire en date du 19 juin 2024 le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit être présenté en Conseil municipal, mis à la disposition des élus et de la population pour information.

Pour l'ensemble du territoire de la CARF, la collecte représente 36 043 tonnes de déchets collectés (-8% par rapport à 2022) et 30 050 tonnes déposés en déchèteries, majoritairement des gravats (-2.8% en 1 an) avec 93 320 entrées enregistrées (+5% par rapport à 2022).

Concernant GORBIO, 4 collectes (lundi, mercredi, vendredi, samedi + jeudi (en été) sont représentées en 2023 :

- 427.85 tonnes d'ordures ménagères collectées (+0.57%) soit un ratio de 274.26 kg/hab/an
- 27.80 tonnes d'emballages ménagers recyclables et journaux- magazines (-5.18%) soit un ratio de 17.82 kg/hab/an
- 34.31 tonnes de verre (-3.76%) soit un ratio de 21.99 kg/hab/an
- 21.71 tonnes d'encombrants ménagers (- 4.56%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activités de la CARF de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DIT que ce rapport est disponible et consultable en mairie et sur le site internet de la Commune.

**ADOpte CETTE DELIBERATION A L'UNANIMITE
des présents et des pouvoirs,**



Fait et délibéré à Gorbio, les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme,